

Baromètre régional de la mobilité électrique

Points de recharge accessibles au public : + 20 % en un an !

Avec une croissance de + 20 % par rapport à 2018, la France comptabilise aujourd'hui 27 661 points de recharge ouverts au public. Un taux de croissance respectable mais qui ne suit pas la croissance du marché du véhicule électrique (+ 43% pour les 100 % électriques depuis le début de l'année) expliquant une légère détérioration du ratio véhicules par point de recharge. Ainsi, avec près de 200 000 véhicules électriques et 50 000 hybrides rechargeables en circulation, la France affiche un point de recharge pour 7,2 véhicules 100 % électriques ou 1 pour 9 si l'on inclut tous les véhicules électrifiés.

Néanmoins, les annonces du gouvernement début juillet notamment concernant une surprime ADVENIR pour les bornes à la demande en voirie pourraient apporter une nouvelle impulsion dans les mois à venir.



Avec l'augmentation du nombre de bornes de recharge, la réflexion sur la localisation des bornes pour optimiser leur usage se précise. Les nouveaux projets de recharge à la demande développés dans plusieurs territoires sont un exemple de cette attention portée à l'usage.

Vianney Devienne

Responsable Marketing et Commercial GIREVE

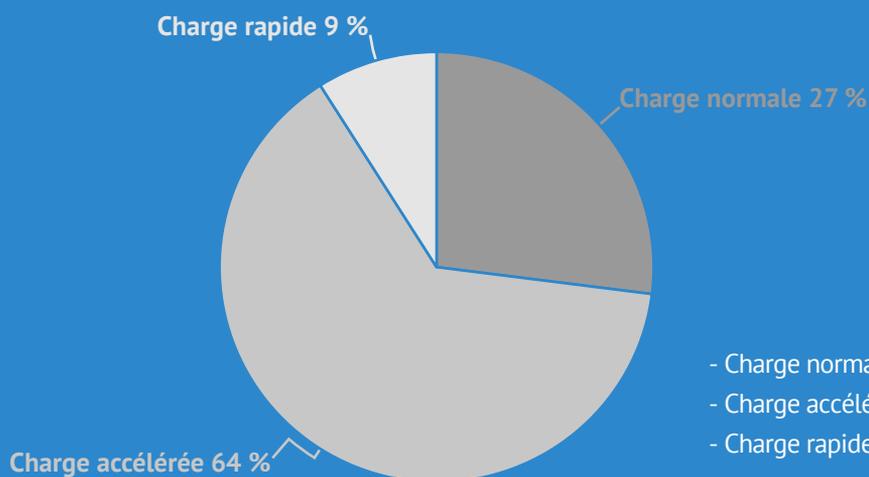


27 661

points de recharge ouverts au public

Source : GIREVE

RÉPARTITION DES POINTS DE RECHARGE PAR PUISSANCE



- Charge normale : < 11 kW
- Charge accélérée : 14 - 22 kW
- Charge rapide : 24 - 130 kW

Source : GIREVE

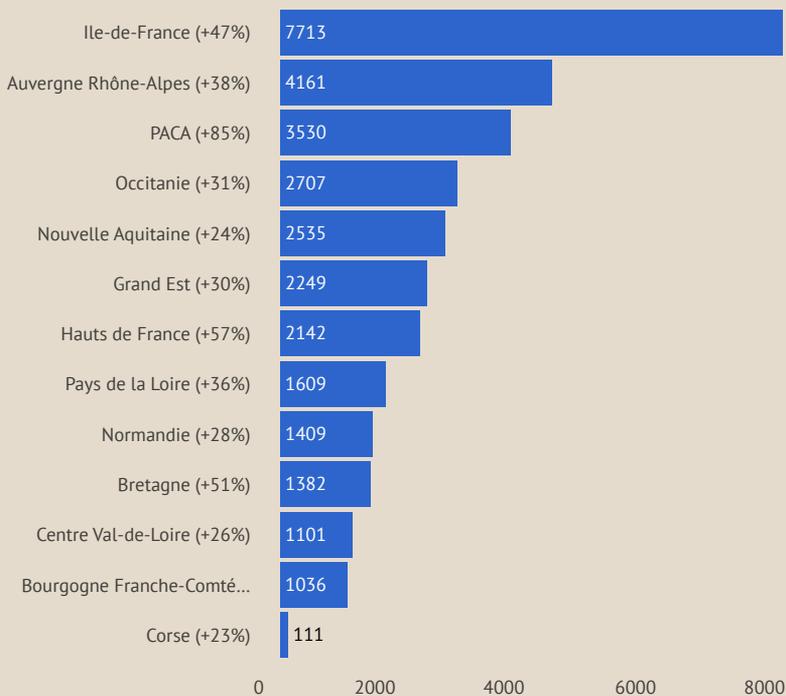
+ 20 %

Le nombre de points de recharge accessibles au public en France a augmenté de + 20 % par rapport à septembre 2018 et de + 7 % sur la période estivale 2019 (juin-août).

Avec 17 845 points de recharge accessibles au public, la recharge accélérée représente 64 % de l'ensemble, ce qui reste stable par rapport à 2018. Le nombre de points en charge rapide est de 2 397 soit 9 % du total, est en augmentation de + 12 % depuis le dernier baromètre au 31 mars 2019.

IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES LEGERS ÉLECTRIQUES EN RÉGIONS

31 AOUT 2019



Depuis le début de l'année 2019, 31 685 véhicules légers électriques ont été immatriculés en France, soit + 43 % par rapport à 2018. La région Ile-de-France représente 24 % des immatriculations avec 7 713 modèles mis à la route. En bas du classement, la Corse ne compte que 111 immatriculations depuis le début de l'année.

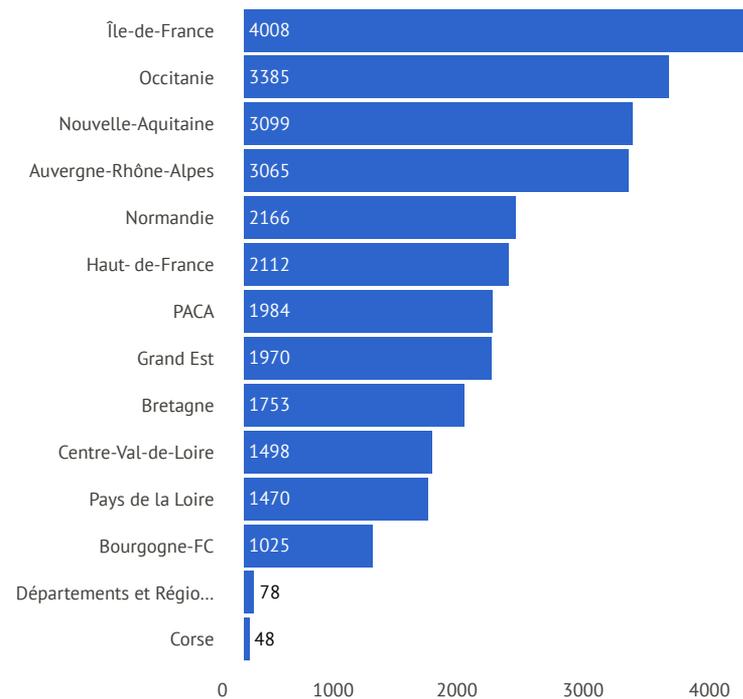
PARC ROULANT LEGER ELECTRIQUE ET VEHICULES 100 % ELECTRIQUE PAR POINT DE RECHARGE



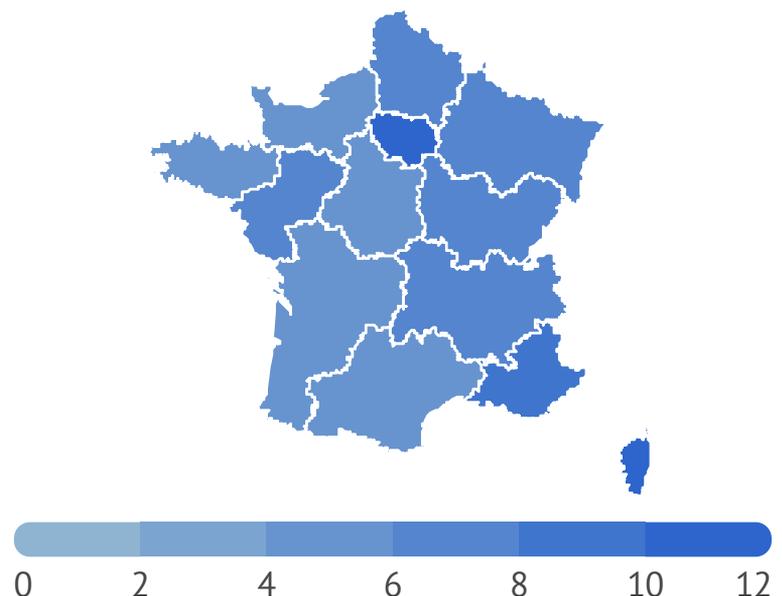
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DANS LES TERRITOIRES

AU 31 AOUT 2019

NOMBRE DE POINTS DE RECHARGE PAR REGION



NOMBRE DE VEHICULES ELECTRIQUES PAR POINT DE RECHARGE



Source : Avere-France / GIREVE

FOCUS TERRITORIAL

Regroupant 135 000 habitants sur 61 communes, la communauté d'agglomération **Ardenne Métropole** a déployé en 2018 149 bornes de recharge couplées à 32 véhicules électriques en autopartage et contredit ainsi l'idée selon laquelle la mobilité électrique est réservée aux métropoles.

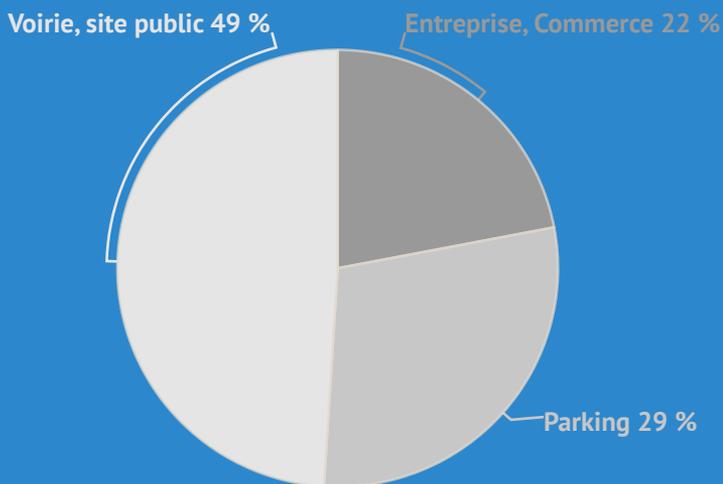
Au nord de la région Grand Est, ce territoire labellisé territoire à énergie positive et croissance verte s'est mobilisé pour permettre au plus grand nombre de se déplacer de manière plus propre et à moindre coût. En effet, le service d'autopartage se veut d'utilité public et offre une tarification dégressive ainsi que plusieurs tarifs réduits, tant pour les demandeurs d'emploi que les étudiants. Face à la demande croissante, la flotte devrait prochainement être agrandie avec des utilitaires et les véhicules des administrations.

L'utilisation des 32 bornes pour la recharge de véhicules personnels est également en hausse : au premier semestre 2019, près de 142 heures de recharge mensuelles ont été enregistrées contre 56 en 2018. Un service sollicité par les utilisateurs et qui sera prochainement rejoint par 3 intercommunalités limitrophes.

ARDENNE METROPOLE



LIEUX D'IMPLANTATION DES POINTS DE RECHARGE



Le nombre de points accessibles sur parking est en augmentation et les points sur voirie représentent toujours la moitié du total, illustrant l'effet incitatif des aides à l'installation de bornes comme le programme des Certificats d'Economies d'Energie ADVENIR.

Source : Avere-France / GIREVE